

Fausse facture entre une association et sa filiale sa

Par scarabee34, le 25/03/2008 à 18:54

je suis salariée dans une filiale SA d'un organisme 1% logement (association soumise à la loi 1901)

dans le cadre de mes fonctions j'accompagne des salariés mutés sur notre région pour leur recherche de nouveau logement.

cette prestation est facturée 1750 euros et soumise à la loi hoguet.

Le salarié facturé ensuite monte un dossier auprès de l'association (dossier mobilipass) afin d'être pris en charge de cette facture.

en résumé la SA facture le salarié et le CIL paie la SA.

Le soucis s'est que depuis 3 ans ma direction me demande (et à d'autres chargés de mobilité) de faire des fausses factures.

le salarié qui a trouvé un logement par ses propres moyens vient nous voir pour monter un dossier mobilipass pour se faire rembourser des frais d'agence générés par sa location. on nous a demandé parallèlement de lui faire signé une facture de prestation de service (non rendu bien évidemment) de 1750 euros sous prétexte que nous ne pourrons pas lui rembourser ses frais d'agence s'il ne signe pas.

je me suis rendue compte il y a peu de temps que c'était illégal et ai fait savoir à mon employeur que j'allais le dénoncer. il me dit bien évidemment qu'il n'était pas au courant. que puis-je faire face à cela sachant que je ne peux pas me permettre de payer des honoraires d'avocats pour me défendre.

Par piom, le 08/05/2019 à 09:16

Tu vas te faire virer, c tout

Par morobar, le 08/05/2019 à 18:24

Bonjour,

Outre le risque cité d'exclusion, la facturation de frais d'agence accompagnée de la prise en charge de frais immobiliers réels ne parait pas irrégulière.

Vous n'exposez pas les règles d'éligibilité, mais le remboursement peut être accompagné de l'obligation de faire appel à vos services, et le système que vous contestez imaginé pour permettre une prise en charge à la limité de la régularité lorsque le pétitionnaire trouve directement une opportunité par lui-même.